



DÉLIBÉRATION N° 10/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

OBJET :

FINANCES

Marchés Publics : Marché de travaux relatif à la rénovation énergétique de l'école Roghi – Programme SCOLAE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2025.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE - Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT - Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. David JARDINE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée que le Département du Puy-de-Dôme et l'Audhne portent le dispositif SCOLAE à travers lequel ils s'engagent auprès de vingt communes afin de leur apporter l'ingénierie nécessaire à une rénovation énergétique exemplaire des écoles primaires.

Dans ce cadre, et par délibération n° 37/2022 en date du 14 avril 2022, la Commune de Volvic a candidaté à l'appel à projets SCOLAE concernant le projet de rénovation énergétique de l'Ecole Gustave Roghi.

La commission départementale en charge des « solidarités et proximités territoriales » a décidé, par courrier en date du 31 mai 2022, de retenir la candidature de la Commune de Volvic.

A cet effet, la Commune a lancé une consultation en date du 04 avril 2024 afin de mandater un maître d'œuvre sur ce projet.

A l'issue de cette procédure, le marché a été notifié à la SARL MORPHO ARCHITECTES en date du 19 juillet 2024.

L'opération consiste à améliorer la performance globale du bâtiment tant sur l'aspect consommation et factures d'énergie mais aussi d'un point de vue du confort d'hiver et d'été, la rénovation énergétique sera globale et traitera aussi bien l'enveloppe du bâtiment que des systèmes.

La rénovation de l'école élémentaire porte sur une rénovation énergétique s'inscrivant dans le cadre du décret tertiaire.

L'essentiel des travaux consiste à :

- Mise en place d'isolation intérieure des murs extérieurs (ITI) ;
- Changement de la nature des plafonds avec traitement de l'étanchéité à l'air et renforcement de l'isolation ;
- Remplacement des menuiseries par des menuiseries plus performantes compris volets roulants électriques en protection solaire en été et pour le froid en hiver ;
- Réduction de la surface vitrée et réduction des volumes de grande hauteur ;

- Suppression de 4 verrières ;
- Remplacement des luminaires existants par des luminaires LED ;
- Amélioration globale de la régulation des émetteurs ;
- Remplacement de CTA avec mise en place de récupération d'énergie et d'asservissement de l'air neuf ;
- Installation d'une production électrique PV en autoconsommation ;
- Mise en place d'une ventilation double flux ;
- Réflexion sur les optimisations possibles du ballon ECS de la chaufferie (récupération d'énergie en chambre froide, etc.).

Les travaux nécessaires à la mise en exécution du projet sont les suivants :

Consultation 2024 :

- 1°) Démolition / Gros-Œuvre pour un montant prévisionnel de 121 796 € HT ;
- 2°) Charpente bois – Couverture pour un montant prévisionnel de 194 550 € HT ;
- 3°) Menuiseries Extérieures Mixtes bois/alu – Menuiseries extérieures BSO pour un montant prévisionnel de 373 262 € HT ;
- 4°) Plâtrerie – Peinture – Isolation pour un montant prévisionnel de 610 100 € HT ;
- 5°) Menuiseries Intérieures pour un montant prévisionnel de 28 503 € HT ;
- 6°) Carrelage pour un montant prévisionnel de 39 625 € HT ;
- 7°) Cloisons alimentaires pour un montant prévisionnel de 5 743 € HT ;
- 8°) Plomberie CVC pour un montant prévisionnel de 514 500 € HT ;
- 9°) Electricité pour un montant prévisionnel de 120 750 € HT ;
- 10°) Panneaux photovoltaïques pour un montant prévisionnel de 55 493 € HT.

Prestations supplémentaires éventuelles :

- 11°) Cimaises pour un montant prévisionnel de 7 296 € HT ;
- 12°) Baffles pour un montant prévisionnel de 12 000 € HT ;
- 13°) Clastra pour un montant prévisionnel de 2 360 € HT.

Ces corps de métiers pourront faire l'objet d'autant de lots distincts.

Le montant prévisionnel du marché s'élève à **2 085 978 € HT**.

Une délibération du 22 juillet 2020 a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € HT, sur la base de l'article L. 2122-22 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant prévisionnel du marché à conclure étant supérieur à 150 000 € HT, il est nécessaire de prendre une délibération sur la base de l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure prévue à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique, dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'Ecole ROGHI (Programme SCOLAE) et dont les caractéristiques essentielles sont exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant ainsi que tout acte y afférant (avenants inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 04.03.2025
Publié ou notifié
le : 04.03.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

